

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
TENUE LE 20 DÉCEMBRE 2023
À LA BIBLIOTHÈQUE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Sylvie Chicoine propose l'ouverture de l'assemblée à 19h17.

2. PRISE DE PRÉSENCES

Parents :

Ange Claude Bigilimana
Mélanie Provost
Patrick Côté
Nathalie Leduc (subst.)

Personnel enseignant :

Marie-Lise Raymond
Karine Lépine

Personnel de l'école :

Mélanie Clark
Marie-Pier Perreault

Membre de la communauté:

Absences :

Woodlyne Jean-Baptiste (subst.)
Marie Roodenhilaire
Adil Chouhi
Mayerlyne Junot Aurélus
Karine Léonard-Estrela
Michèle Lanciault

Sont également présents :

Sylvie Chicoine, directrice
Joannie Gagnon, directrice adjointe
Annie Rhéaume-Bouchard, secrétaire

3. VÉRIFICATION DU QUORUM

Nous avons le quorum. Mesdames Woodlyne Jean-Baptiste, Marie Roodenhilaire, Mayerlyne Junot Aurélus, Karine Léonard-Estrela et Michèle Lanciault sont absentes. Monsieur Adil Chouhi est également absent. Madame Michèle Lanciault sera absente jusqu'à la fin de l'année.

4. QUESTIONS DE LA SALLE

Aucun public

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Sylvie Chicoine fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Ange Claude Bigilimana d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

6. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 11 OCTOBRE 2023

La direction fait un suivi de la dernière rencontre.

Au point 10.1.8, les moyens pour atteindre les objectifs du projet éducatif ont été choisis par les enseignants.

Campagne de financement (vente de pain) : Un profit de 1 368\$ a été enregistré. Le montant total des ventes s'élève à 3 900\$. Madame Nathalie Leduc se demande s'il est possible de faire un don directement à l'école. La réponse est oui. Quelques parents utilisent ce moyen lors des campagnes de financement.

Il est proposé par madame Mélanie Provost d'adopter le procès-verbal du 11 octobre 2023 tel que déposé.

CE 130-23-11

7 ÉTUDE DES DOSSIERS :

7.1 Dossiers de consultation et prise de décision

7.1.1 Calendrier COSP et prise de décision

Le COSP est un programme de contenu en orientation scolaire et professionnelle. Ce sont des activités qui sont intégrées dans les autres matières. Comme l'an dernier, pour la 6^e année, le contenu est axé sur le passage au secondaire (cadenas, image de soi). Les activités COSP ont été construites en collaboration avec une conseillère pédagogique à la suite du dépôt du contenu exigé par le MEES. Ce programme devrait être intégré au nouveau cours CCQ (Culture et citoyenneté québécoise) qui devrait débiter en septembre 2024. Le tout reste à être confirmé par le MEES.

Madame Joannie Gagnon présente le programme des activités pour l'éducation à la sexualité. Les élèves vivront des activités selon des thèmes précis et selon leur niveau. Les activités pour le préscolaire ne sont pas obligatoires, mais les enseignantes de l'école ont choisi de les animer. On remarque aussi que très peu de parents demandent que leur enfant soit exempté de ce programme et ceux qui le font laissent tomber en cours de route lorsqu'ils sont informés sur le contenu.

Il est proposé par Mélanie Clark d'approuver le calendrier des activités pour l'éducation à la sexualité et COSP.

CE 130-23-12

7.1.2 Approbation des frais en concentration musicale

La direction annonce le montant final à payer par élève pour la concentration musicale en 2023-2024. Deux premiers versements de 150\$ ont déjà été facturés aux parents. Un autre montant de 217\$ sera appliqué aux états de compte, ce qui porte le montant total annuel à 517\$ pour l'année 2023-2024. Comme le 3^e versement est assez élevé, la direction propose de le séparer en 2 : un paiement de 109\$ avant le 22 février et un paiement de 108\$ avant le 26 avril.

Les inscriptions pour l'année 2024-2025 se dérouleront du 22 janvier au 22 février 2024.

Un membre se questionne sur le fait qu'il soit impossible d'obtenir un reçu d'impôt pour les frais de concentration musicale. Un appel au secrétariat général sera effectué.

Il est proposé par monsieur Ange Claude Bigilimana d'approuver les frais de concentration musique pour 2023-2024.

CE 130-23-13

7.1.3 Fonds à destination spéciale

Madame Sylvie Chicoine présente le bilan du fonds à destination spéciale. Celui-ci est un budget réservé à l'école.

Un survol des différents projets est fait en expliquant l'objectif de chacun d'eux et ce que l'on projette en faire.

Le montant disponible de 2188\$ dans le projet INT sera transféré dans le projet 8CMUS.

Il est proposé par madame Nathalie Leduc d'approuver la répartition des montants dans les fonds à destination spéciale.

CE 130-23-14

7.1.4 Directive appareils électroniques

Afin de réduire les distractions en classe le ministre de l'Éducation a introduit une nouvelle directive interdisant les cellulaires. Celle-ci entrera en vigueur à partir du retour des Fêtes. Cette interdiction ne représente pas une grande problématique à l'école du Geai-Bleu. L'information a été ajoutée dans le Guide du parent 2023-2024. La montre intelligente ne sera pas acceptée, mais les élèves ne feront pas l'objet d'une vérification à moins qu'elle soit une source de distraction.

Il est proposé par monsieur Ange Claude d'adopter les directives pour les appareils électroniques.

CE 130-23-15

7.1.5 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

La direction adjointe, madame Joannie Gagnon présente le plan contre l'intimidation et la violence aux membres. Dans les 9 points, la violence à caractère sexuel a été ajoutée. Un document à l'intention des parents sera déposé sur le site internet de l'école. Le principal défi est au niveau de la communication aux parents.

Les membres discutent sur les moyens de communication et les difficultés rencontrées. Les parents d'aujourd'hui sont de moins en moins engagés dans la réussite de leur enfant. Des plans de leçon sont mis en place par l'équipe-école afin d'enseigner aux élèves ce que l'on attend d'eux en matière de comportement attendu.

Il est proposé par monsieur Patrick Côté d'adopter le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

CE 130-23-16

7.1.6 Campagne de financement Opération Enfant Soleil « Porte ton pyj »

On voudrait reconduire la campagne de financement « Porte ton pyj » pour Opération Enfant-Soleil. Celle-ci aura lieu le 23 février 2024.

Il est proposé par madame Nathalie Leduc d'accepter la campagne de financement au profit D'Opération Enfant-Soleil.

CE 130-23-17

7.2 Dossiers d'information

7.2.1 Budget école

Madame Sylvie Chicoine présente le bilan financier de l'école. Au niveau du fonds 0, il y a un 12 000\$ de surplus. On prévoit donc le changement des

toiles de fenêtres du local 128 et ailleurs selon les besoins. On garde aussi une portion de ce surplus pour permettre des libérations afin de travailler sur l'horaire spécialiste pour l'année 2024-2025.

Le fonds 5 est en déficit. Un élève de plus a des besoins particuliers qui nécessitent l'embauche d'une P.E.H. à 10h par semaine. Ce déficit sera épongé par le surplus de budget causé par des absences de T.E.S.

7.2.2 Plan triennal des immeubles 2024-2025 CSSDA

Point reporté.

7.2.3 Règles pour le classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre au primaire

Madame Joannie Gagnon informe le conseil des règles de passage d'une année à l'autre pour les élèves du primaire. L'élève doit être en mesure de maîtriser les compétences de son cycle. Dans le cas d'un classement, cela signifie que l'école ne réussit plus à répondre aux besoins de l'enfant. L'élève est donc dirigé vers une école qui l'aidera au niveau des apprentissages, du comportement ou du langage.

Madame Joannie Gagnon indique également qu'un élève de primaire peut être en reprise d'année qu'une seule fois durant son préscolaire et qu'une seule fois durant son primaire. Ce n'est pas une option privilégiée. Cette mesure doit être inscrite au plan d'intervention.

Chaque dossier doit être mis en contexte et travaillé en collaboration avec tous les partenaires (direction, orthopédagogue, T.E.S., enseignant, parents) afin de prendre la meilleure décision pour le parcours scolaire de l'élève. Un portrait des apprentissages élaboré par les orthopédagogues aide aussi à la prise de décision.

7.2.4 Formation pour les membres du CÉ

La direction vérifie avec les membres s'ils ont des questions à propos de la formation. Les capsules d'information sont envoyées par courriel. Les membres n'ont pas de question.

8 SUIVI RÉGULIER

8.1 Service de garde

8.1.1 Journées pédagogiques

Voici les prochains thèmes ou sorties :

- 8 janvier 2024 : Journée relaxe – on apporte un jeu
- 26 janvier : Fête de l'hiver et sortie aux quilles et cinéma

8.2 Concentration musicale

Madame Joannie Gagnon fait un résumé des informations concernant la concentration musicale.

L'organisation du spectacle de fin d'année est déjà bien avancée. Celui-ci aura lieu les 10 et 12 juin. On prévoit une scène plus grande et une durée plus réaliste. Un technicien a été engagé. Le programme de la soirée sera révisé afin qu'il n'y ait pas d'allégeance politique au niveau des commanditaires.

8.3 Comité des parents

Monsieur Patrick Côté fait un résumé de la rencontre. Des chauffeurs substitués ont été engagés afin d'éviter l'annulation des circuits d'autobus. Il a aussi été question de la nouvelle directive concernant les cellulaires à l'école.

8.4 Activités à l'école

Voici les activités qui ont eu lieu jusqu'à maintenant :

- 25 octobre : Pièce de théâtre sur le thème de l'intimidation
- 31 octobre : Halloween
- 14 novembre : Barrage policier (sécurité routière)
- 30 novembre : collecte de sang – Wow! Comportement exemplaire des élèves.

9 INFORMATION DU OU DE LA PRÉSIDENT(E)

Le président mentionne que le conseil d'établissement a appuyé le personnel de l'école pendant la grève par le biais d'un courriel envoyé à tous.

Monsieur Ange Claude Bigilimana souligne le départ de la directrice, madame Sylvie Chicoine et souhaite la bienvenue à madame Julie Brodeur qui débutera à l'école du Geai-Bleu le 8 janvier 2024.

Monsieur Patrick Côté remercie madame Sylvie Chicoine pour son implication auprès de son fils Nicolas.

10 QUESTIONS DIVERSES

- Activité à venir : Rallye photos le 21 décembre.

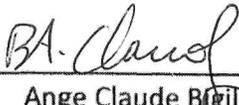
11 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE 7 FÉVRIER 2024

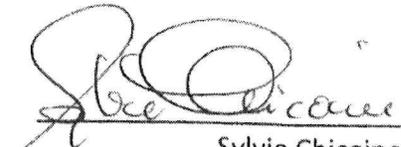
12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Sylvie Chicoine de lever la séance à 21h30.

Le président,

La directrice,


Ange Claude Bigilimana


Sylvie Chicoine